

**CADRE DE CONCERTATION, DE COORDINATION ET D' ACTIONS
DE PLAIDOYER DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA SANTE AU
SENEGAL**

Pool Gouvernance

SR : AFEMS

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT**

ELABORATION D'UN GUIDE SUR LA GOUVERNANCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le droit à la santé et à un environnement sain est garanti par l'article 8 de la Constitution du Sénégal. L'Etat du Sénégal a toujours affirmé son engagement à faire de la santé un secteur prioritaire, où tous les ménages bénéficient d'un accès universel à des services de qualité, sans aucune forme d'exclusion. Les organisations de la société civile apportent leurs contributions à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé.

Au Sénégal, l'USAID, à travers l'Initiative Nouveau Partenariat pour une meilleure santé (NPI EXPAND), a créé un mécanisme de financement pour soutenir un réseau actif de plaidoyer en santé pour la période 2020 à 2024. Ce financement est alloué aux partenaires locaux, y compris les petites ONG/OCB ainsi que les réseaux/associations et fournit un soutien aux approches innovantes de plaidoyer.

Le projet NPI EXPAND est un accord de coopération financé par l'USAID sur cinq ans (octobre 2019-octobre 2024). Il est conçu pour augmenter la disponibilité et l'utilisation des services de santé, en renforçant la capacité technique et organisationnelle des partenaires nouveaux et sous-utilisés (NUP) et en les aidant à intensifier les innovations en matière de santé. Il s'agit en outre de développer les capacités de gestion et les compétences techniques des organisations locales et s'assurer qu'elles peuvent mettre en œuvre avec succès les activités appuyées par l'USAID, d'autres donateurs et l'Etat. L'objectif recherché est que ces efforts influenceront les pays à progresser dans leur cheminement vers un système de santé efficace, efficient et résilient.

C'est dans ce cadre qu'un processus consultatif de co-création a été lancé en octobre 2020. Il a réuni plus d'une vingtaine d'organisations de la société civile et a abouti, de manière consensuelle, à la mise en place d'un réseau dénommé « **Cadre de Concertation, de Coordination et d'Actions de Plaidoyer de la société civile pour la Santé au Sénégal** » (en abrégé, **3CAP-Santé**) dont les textes directeurs (statuts, règlement intérieur et manuel de procédures) ont été adoptés le 1^{er} octobre 2021.

Cette entité regroupe les organisations de la société civile opérant dans le domaine du plaidoyer pour la santé au Sénégal. Elle a comme principaux objectifs de :

- Mutualiser les ressources ;
- Fédérer les énergies et les actions dispersées ;
- Capitaliser et partager les expériences ;
- Constituer une base de données des expertises pour le renforcement de capacités ;
- Harmoniser les outils et les interventions.

La gestion de 3CAP-Santé est assurée par trois (3) organes distincts : l'Assemblée générale, le Conseil d'Orientation et de Suivi (COS) – ayant comme bras technique le Secrétariat Technique Permanent (STP)– et les Pools de Compétences. L'élection des

membres du COS et la désignation des coordonnateurs et rapporteurs des Pools de Compétences ont eu lieu le 18 février 2021.

Pour la mise en œuvre des activités de 3CAP-Santé, NPI EXPAND met à la disposition des pools de compétences des subventions aux bénéficiaires permettant de réaliser les objectifs de plaidoyer et de renforcement de capacités fixés pour la période 2021-2024. Ces subventions sont redistribuées à des organisations sous bénéficiaires sélectionnées pour exécuter des activités de chaque pool.

Le pool en charge de la gouvernance (dont le bénéficiaire principal est ENDA) a pour principale mission d'une part (stratégie 1), d'améliorer l'implication de la société civile et des acteurs communautaires dans la définition des politiques et programmes de santé (priorités, stratégies et financement) avec RNP+ comme sous bénéficiaire et, d'autre part (stratégie 2), de renforcer les capacités et le leadership des OSC / OCB pour l'amélioration de la gouvernance et le suivi de la redevabilité des politiques et du système de santé (avec AFEMS comme sous bénéficiaire).

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la stratégie 2 du projet, l'Association des Femmes Médecins du Sénégal (AFEMS), sous bénéficiaire du pool gouvernance, a la responsabilité de coordonner l'élaboration et la diffusion d'un guide sur la gouvernance en collaboration avec un consultant. Ce guide servira aussi de base aux renforcements de capacité de la société civile en matière de gouvernance et politiques de santé.

II. OBJECTIF GENERAL DE LA CONSULTANCE

L'objectif principal de la mission du consultant est d'élaborer un guide sur la gouvernance dans le secteur de la santé à destination des OSC et OCB au Sénégal.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique il s'agira de :

1. Faciliter la journée d'échange visant à identifier et échanger avec les acteurs sur les instances au niveau central et local en matière de gouvernance dans le secteur de la santé ;
2. Faire une synthèse des éléments de l'atelier et compléter les analyses au besoin par des interviews avec les acteurs clés ;
3. Faire une revue documentaire et de la littérature sur la gouvernance dans le secteur de la santé au Sénégal, y compris les bonnes pratiques dans le domaine ;
4. Répertorier ces bonnes pratiques et les défis majeurs des OSC/OCB pour jouer leur rôle dans la gouvernance du secteur de la santé ;

5. Sur la base de tous les éléments cités plus haut, élaborer un draft de guide de la gouvernance du secteur de la santé pour les OSC/OCB (dont les éléments serviront pour les formations des OSC/OCB sur le leadership et la gouvernance dans la santé) ;
6. Intégrer les inputs des ateliers de formation des OSC/OCB dans le guide ;
7. Faciliter l'atelier de validation du guide.

IV. RESULTATS ATTENDUS

1. Un rapport suite à la facilitation de la journée d'échange sur les instances et cadres de gouvernance est disponible enrichie avec une analyse avec les parties prenantes ;
2. Les défis majeurs des OSC/OCB pour jouer leur rôle dans la gouvernance de la santé sont identifiés au niveau central et local;
3. Des documents existant sur la gouvernance et les bonnes pratiques sont disponibles et exploités pour l'élaboration du guide sur la gouvernance pour les OSC/OCB au Sénégal ;
4. Prenant en compte les inputs de la journée d'échange, la revue documentaire et des bonnes pratiques, les inputs des ateliers de formation des OSC/OCB sur le leadership et la gouvernance, un guide de la gouvernance du secteur de la santé pour les OSC/OCB est produit et validé.

V. MISSION DU CONSULTANT

Le consultant devra fournir une assistance technique nécessaire à l'élaboration du guide afin d'apporter une documentation de qualité sur les mécanismes de bonne gouvernance. Il devra travailler en collaboration avec l'AFEMS, ACA et les autres membres du pool durant les différentes phases de l'élaboration de ce guide

Livrables

Pour chaque étape, les livrables suivants sont attendus

- **Phase une** : Facilitation de la journée d'échange sur les cadres et instances de définition des politiques de santé et sur la gouvernance. Un rapport intégrant les inputs de l'atelier complété par des interviews et analyses des acteurs clés est attendu, et servira de base à l'élaboration du guide.
- **Phase deux** : Rédaction du guide avec soumission pour validation en réunion avec l'équipe de coordination
- **Phase trois** : Production de la version finale avec intégration des inputs des formations et validée

VI. QUALIFICATIONS / PROFIL DU CONSULTANT

Les candidats doivent démontrer les qualifications et l'expérience suivantes :

- Diplôme universitaire en sciences sociales et particulièrement en santé, en études du développement ou dans tout domaine connexe. Le diplôme avancé sera un atout ;
- Au moins 5 ans d'expérience avec des connaissances démontrées en santé publique, en gouvernance de la santé et en matière de programmes de santé au Sénégal;
- Expérience avérée et substantielle en recherche en générale ;
- Aptitude démontrée à diriger, planifier, organiser, mettre en œuvre et rendre compte d'une mission de consultant.

VII. COMMENT POSTULER

Les offres doivent être présentées au plus tard le 12 novembre 2022 à 17 h à l'adresse suivante : afensenegal@gmail.com ; Ils seront composés comme suit :

- Lettre de manifestation d'intérêt et démonstration de la capacité et des preuves de l'expérience passée (au moins trois expériences les plus récents dans le domaine considéré).
- Une proposition technique et financière
- CV des candidats

VIII. DUREE DE LA CONSULTANCE

La mission s'étant du 14 novembre au 30 avril 2023 et va durer 25 jours ouvrables.

IX. REMUNERATION

Le consultant sera rémunéré ainsi, qu'il suit :

- Première tranche (40%) après validation du rapport de la phase 1 ;
- Deuxième tranche (30%) après validation du draft du guide (phase 2)
- Troisième tranche (30%) après dépôt de la version finale et validée du guide (phase 3)